



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

**13 décembre 2007 – 18h30**

**Communauté de communes de l'Isle Crémieu**

---

**Mesdames, Messieurs,**

**Présents** LAPORTE, BERETTA, BOSSY, TUDURI, ANDREU, GIMEL, ROBERT, DEZEMPTÉ, JOANNON, ALLANDRIEU, BUHAGIAR, MENUET, MORNEY, RIVAL, TOURNIER, BERNET, VAGNON, GARCIN, MOLINA, BLANC Jean-Claude, GENTIL, HOTE, MILLOT, BERNARD, MOYNE BRESSAND, DESCAMPS, REINHARD, BLANC Dominique, ROUX, DALBEIGUE, PAVIET-SALOMON, JEANNE, BREUZA, HAUTIER.

**Suppléants** : VEYRET Alain

**Excusés** : PELLETIER, CHAMPIER, AVAZERI.

**Absents titulaires** : BOYER, MIGLIARINI, CERUTTI, MICHOD, CHOLLIER, VISIER.

---

### **Ordre du jour**

1. Point sur les actions transversales CDRA 2 portées par le SYMBORD
  2. Orientations budgétaires du SYMBORD (budget annexe CDRA)
  3. Orientations budgétaires du SYMBORD (budget principal)
  4. Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné
  5. Questions diverses
- 

Le Président du SCOT Adolphe MOLINA remercie les personnes présentes et ouvre la réunion conformément à l'ordre du jour.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur MOLINA propose aux conseillers syndicaux une nouvelle délibération à prendre concernant une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère et deux décisions modificatives pour une répartition de crédits budgétaires des budgets principal et annexe.

Les membres du Bureau acceptent que cette nouvelle délibération à prendre et ces deux décisions modificatives soient intégrées au cours du Conseil Syndical.

---

## **1 Point sur les actions transversales CDRA 2 portées par le SYMBORD**

Vincent CLEUX fait un rapide historique du CDRA2

Suite aux propositions de travail des commissions thématiques, le conseil syndical réuni le 4 juillet 2007 a accepté que les actions transversales soient portées par le syndicat mixte.

La charte de développement, composée de 17 objectifs, proposée à la Région Rhône-Alpes est validée le 6 juillet.

Le comité de pilotage du CDRA réuni le 29 octobre valide une liste d'actions transversales à proposer aux EPCI et communes isolées pour avis.

Les EPCI et communes isolées rendent leur avis sur les actions transversales en novembre.

Le comité de pilotage CDRA réuni le 3 décembre dernier approuve les actions transversales à porter par le syndicat mixte selon la décision des communes adhérentes.

Au final, 13 actions transversales seront portées en régie directe par le syndicat mixte et 9 actions transversales seront déléguées à des structures avec conventions.

Le coût par habitant est de 4.15 €.

Vincent CLEUX rappelle qu'il faut distinguer les actions transversales qui concernent l'ensemble du territoire des actions communales et intercommunales qui sont distinctes.

L'ensemble des actions transversales représente un budget de 3.5 millions d'euros contre 13 millions d'euros pour les actions communales et intercommunales.

Monsieur PAVIET-SALOMON remarque qu'un financement est destiné à la Mission Locale Nord Isère. Or, les communes financent déjà la Mission Locale Nord Isère. Comment est financée la Mission Locale Nord Isère ?

Monsieur BERNET répond qu'en ce qui concerne l'action financée dans le cadre du CDRA2, c'est une action bien spécifique qui sera réalisée dans le cadre du CDRA2 ; ce qui n'a rien à voir avec le financement demandé aux communes par ailleurs, en fonction du nombre d'habitants, pour le budget de fonctionnement de la Mission Locale Nord Isère.

Monsieur GARCIN voudrait revenir sur certaines actions touristiques menées par le groupement des OTSI dont le coût/hab est à 0. En effet, ces actions seront financées par des subventions d'une part et par la taxe de séjour d'autre part. L'intérêt de cette taxe de séjour n'a pas été perçu par tous et Monsieur GARCIN rappelle que la communauté de communes s'est engagée à verser l'équivalent de la taxe de séjour puisque le versement de cette taxe a été supprimé sur l'Isle Crémieu.

## **2 Orientations budgétaires du SYMBORD 2008 – budget CDRA**

Avant d'aborder ce sujet, Monsieur MOLINA demande aux conseillers syndicaux de voter une décision modificative concernant la répartition de crédits budgétaires concernant les amortissements CDRA, pour un montant de 27 euros.

L'ensemble des conseillers syndicaux votent à l'unanimité cette décision modificative concernant le budget CDRA 2007.

Monsieur MOLINA présente les orientations budgétaires du CDRA 2 pour l'année 2008.

## DEPENSES

- **22 000 € en charges à caractère général**

(Publications, assurances, déplacements, fournitures, frais d'affranchissements etc...)

- **100 000 € en charges de personnel**

Répartis en 60 000 € pour Vincent CLEUX, animateur CDRA et 40 000 € pour Nathalie BARRILLOT, assistante de gestion.

- **72 300 € en reversement de cotisations pour les actions transversales déléguées**

La délégation se fera sous forme de convention avec les structures suivantes : Mission Locale Nord Isère, Osez, Nord Isère initiative, Chambre de Métiers de Vienne, Groupement des OTSI, CLD.

- **48 000 € pour les prestations de service concernant les actions CDRA et assurées par les techniciens du syndicat mixte.**

- **30 000 € en dépenses imprévues**

L'année 2008 étant une année transitoire pour le CDRA, les missions devraient débuter en juillet 2008. Certaines actions seront à financer de suite, d'autres non. Afin d'avoir un peu de marge dans le budget, il est préférable de prévoir une augmentation de ce poste.

- **29 000 € de virement à investissement**

En prévision des financements des études prévues dans le cadre du CDRA et des achats informatiques ou mobiliers.

- **1 300 € en dotation aux amortissements**

## RECETTES

- **91 500 € de subventions**

En fonction des actions mises en œuvre (financement Région et Département)

- **170 500 € de cotisations.**

Les cotisations ont été calculées de janvier à juin (Période 1 transitoire) et de juillet à décembre (Période 2 – début du CDRA2)

Période 1 : même financement que 2007, soit 1.62€/hab à proratiser sur 6 mois, soit 0.81 €/hab

Période 2 : financement des actions transversales validé à 4.15€, à proratiser sur 6 mois, soit 2.08€/hab.

- **41 500 € excédent 2007**

### ➤ Pour un budget prévisionnel total de 303 500 €

Monsieur PAVIET-SALOMON souhaiterait avoir plus d'informations sur les charges du personnel et sur qui fait quoi car il existe un certain nombre de structures qui gravitent autour des collectivités locales dont on ne connaît pas forcément l'activité.

Monsieur MOLINA propose de diffuser un organigramme des structures existantes sur le territoire qui sera joint au compte-rendu.

## 3 Orientations budgétaires du SYMBORD 2008 – budget principal

Avant d'aborder ce sujet, Monsieur MOLINA demande aux conseillers syndicaux de voter une décision modificative concernant la répartition de crédits budgétaires concernant les amortissements du syndicat mixte, pour un montant de 1 771 euros.

L'ensemble des conseillers syndicaux votent à l'unanimité cette décision modificative concernant le budget syndicat mixte 2007.

Monsieur MOLINA présente les orientations budgétaires du syndicat mixte pour l'année 2008.

## DEPENSES

- **80 000 € en charges à caractère général**

(Publications, assurances, déplacements, locations, fournitures, frais d'affranchissements etc...)

- **50 000 € en charges de personnel**

Coût du chef de projet, Pamela REYMOND

- **26 000 € autres charges de gestion**

Indemnités du Président – En 2008, il a été prévu des indemnités pour les vice-présidents. A voir.

- **20 000 € en dépenses imprévues**

L'année 2008 étant une année d'élections et donc de changements, des frais de déménagement seront peut-être à prévoir au cas où la communauté de communes de l'Isle Crémieu serait dans l'impossibilité de continuer à loger le syndicat mixte.

- **65 000 € de virement à investissement**

En prévision des financements des études prévues dans le cadre du suivi du SCOT.

- **7 000 € en dotation aux amortissements**

## RECETTES

- **15 000 € de subventions**

½ poste du chef de projet – A noter qu'il n'y a plus de subvention propre au SCOT d'où la délibération pour une demande de subvention auprès du Département à prendre si le SCOT est approuvé.

- **72 000 € de cotisations.**

Les cotisations sont en baisse et passent de 1.5€/hab à 1 €/hab..

- **161 000 € excédent 2007**

➤ **Pour un budget prévisionnel total de 248 000 €**

## 4 Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale

Monsieur MOLINA rappelle les grandes étapes de l'élaboration du SCOT.

**2001**

**Création du syndicat mixte** pour l'élaboration et le suivi du SCOT dans le but de **mettre en cohérence les politiques territoriales dans un projet de territoire harmonieux et vertueux**

**2003**

**Validation du document d'objectifs** - Choix des bureaux d'études URBICAND et SORBERCO environnement

**2004**

**Diagnostic territorial et état initial de l'environnement** (validé le 26/10/04 en conseil syndical)  
Définition des grandes orientations du territoire avec 3 axes forts :  
- **Préserver les grands éléments structurant le paysage**  
- **Regrouper l'urbanisation sur des secteurs et des pôles préférentiels**  
- **Organiser les déplacements en favorisant les transports collectifs et les alternatives à la voiture**

**2005**

Les orientations générales, formulées dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**, ont été largement concertées lors des commissions territoriales, de Rendez-vous Citoyens et de bulletins d'information. Elles ont été **débatues et validées le 15 septembre 2005 lors d'un conseil syndical à Morestel.**

**2006**

A la suite de ce débat, le **document d'orientations générales a été rédigé**, développant et précisant les grandes orientations du territoire (validé le 4 décembre 2006).

## Cette année,

Le projet SCOT a été arrêté le 25 janvier et transmis aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées le 8 mars.

Une enquête publique a été menée de juin à juillet avec, le 20 septembre, la transmission d'un rapport sur l'élaboration du SCOT par le commissaire enquêteur.

Le 5 novembre, le comité de pilotage a examiné les remarques faites lors de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique et a validé les dernières modifications soumises au conseil syndical ce soir.

Il convient donc aujourd'hui d'approuver ou non le SCOT.

Pour rappel, Monsieur MOLINA signale que, depuis début 2002, il aura fallu pour aboutir à l'élaboration du SCOT

- 32 réunions de bureau
- 17 comités de pilotage SCOT
- 22 conseils syndicaux
- 17 réunions des commissions thématiques

Pamela REYMOND, chef de projet SCOT, prend la parole pour présenter les dernières modifications faites sur les différents documents (cf. tableau ci-joint).

Monsieur DEZEMPTTE voudrait faire une observation concernant la communauté de communes Porte Dauphinoise Lyon Satolas à propos de la zone de Janneyrias. Cette zone intercommunale est aujourd'hui opérationnelle et la demande y est très forte.

Monsieur PAVIET-SALOMON se demande si le fait d'avoir arrêté Léa à Tignieu-Jamezieu sans la faire continuer à Crémieu est en conformité avec la DTA. De même que de poursuivre le tracé en pointillé sur le plan d'orientations générales peut avoir peut-être une incidence.

Monsieur MOLINA répond que cette question a déjà été débattue et que les élus ont réaffirmé leur positionnement quant au raccordement de l'agglomération pontoise par un transport en commun ferroviaire.

Pamela REYMOND ajoute que la légende de la carte indique explicitement que ce tracé est préservé pour utilisation ultérieure.

Monsieur BREUZA, représentant les services de l'Etat, ne voit pas ce qui pourrait soulever questionnement.

Monsieur BUHAGIAR demande, concernant le plateau de Crémieu, si les logements sociaux seront comptabilisés en plus des 10% de logements supplémentaires prévus ?

Monsieur MOYNE BRESSAND souligne l'importance de favoriser les logements aidés.

Une discussion s'engage à ce sujet.

Pamela REYMOND propose une rédaction apportant précision :

« Pour les communes du Plateau de Crémieu, l'objectif d'évolution de population fixé à 10% pourra être dérogé dans l'éventualité où la production nouvelle de logements locatifs sociaux irait au-delà des objectifs de mixité sociale fixés par le SCOT. Dès lors, il sera autorisé de décompter de l'objectif global de logements de la commune, 50% de la part supplémentaire de logement locatif social créé »

Monsieur MOLINA propose de voter cet ajout aux conseillers syndicaux.

Le résultat du vote est :

- 30 oui
- 1 abstention

Monsieur DEZEMPTTE demande une précision sur ce qui prévaut en cas de litige, les cartes ou l'écrit ?

Monsieur BREUZA répond que d'après les jurisprudences, c'est l'écrit qui compte.

Monsieur RIVAL confirme que c'est bien l'écrit qui prévaut sur les indications cartographiques.

Monsieur MOLINA propose aux conseillers syndicaux de procéder à l'approbation du projet SCOT.

Il en résulte sur 31 votants, 31 pour, 0 abstention, 0 contre.

**Le Schéma de Cohérence Territoriale est approuvé à l'unanimité.**

**TEXTE DE DELIBERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINE**

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ISERE**

Date de la convocation :

29 novembre 2007

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 40
- présents : 31
- votants : 31

L'an deux mil sept, le 13 décembre, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Villemoirieu, sous la présidence de Monsieur Adolphe MOLINA Président.

**Présents** : Mesdames et Messieurs ROUX Elisabeth, BLANC Dominique, LAPORTE André, BERETTA Daniel, BOSSY Claude, TUDURI Alain, ANDREU Jean-Louis, GIMEL Daniel, ROBERT Pierre, DEZEMPTTE Gérard, JOANNON Jean, ALLANDRIEU Jean, BUHAGIAR Jean-Claude, MENUET Serge, MORNEY Roger, RIVAL Christian, TOURNIER Marcel, BERNET Raymond, VAGNON Georges, GARCIN Jean-Jacques, BLANC Jean-Claude, GENITL Yves, MOLINA Adolphe, HOTE Daniel, MILLOT Christian, BERNARD Marc, MOYNE BRESSAND Alain, DESCAMPS Gil, REINHARD Yves, DALBEIGUE Marc, PAVIET-SALOMON André, JEANNE Joël, BREUZA Christian, HAUTIER Thierry.

**Suppléants** : Monsieur VEYRET Alain.

**Excusés** : Messieurs AVAZERI Christian, PELLETIER Bruno, CHAMPIER Jean-Claude

**Absents titulaires** : Mesdames Messieurs BOYER Georges, MIGLIARINI Robert, CERUTTI Martine, LOMBARD Robert, MICHOU Bernard, CHOLLIER Patrick, VISIER Eric.

**Objet** : Approbation du projet de SCOT

Le Conseil Syndical,

Vu

- *le Code de l'Urbanisme et notamment des articles L 121-1 et suivant et R 121-1 et suivant,*

- *l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2001 portant la création du syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du SCOT du Haut Rhône Dauphinois,*
- *l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2001 portant modification du périmètre du Schéma Directeur du Haut Rhône Dauphinois,*
- *la délibération du 21 octobre 2002 fixant les modalités de la concertation durant l'élaboration du SCOT*
- *le compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du 15 septembre 2005, retraçant les débats sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable tenus en application de l'article L. 122-8 du Code de l'Urbanisme,*
- *la délibération du 25 janvier 2007 tirant le bilan de la concertation organisée tout au long de la procédure d'élaboration du SCOT*
- *la délibération du 25 janvier 2007 arrêtant le projet de SCOT*
- *l'arrêté en date du 25 mai 2007 prescrivant l'enquête publique sur le projet arrêté de SCOT*
- *le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur remis le 20 septembre 2007*

Après en avoir débattu,

*approuve le Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné prenant en compte les modifications apportées au document après enquête publique telles qu'issues des débats tenus lors du comité de pilotage du 5 novembre 2007 et de la présente séance du Conseil Syndical (voir annexe)*

*dît que le document de SCOT sera transmis conformément à l'article L.122-11 du code de l'urbanisme au Préfet, à la Région Rhône Alpes, au Département de l'Isère et aux organismes mentionnées à l'article L.121-4 du Code de l'Urbanisme,*

*dît que le SCOT tel qu'approuvé par le Conseil Syndical est tenu à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné ainsi que dans chacune des mairies des communes concernées et communautés de communes , que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné et dans les communes et communautés de communes membres du Syndicat Mixte et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, qu'elle sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné,*

**Le Président  
Adolphe MOLINA**

Après l'approbation du SCOT, Monsieur MOLINA propose aux conseillers syndicaux une autre délibération à prendre concernant une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère.

Les conseillers syndicaux approuvent cette démarche et donnent l'autorisation au Président de signer les documents qu'il convient.

**TEXTE DE DELIBERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINE**

L'an deux mil sept, le 13 décembre, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Villemoirieu, sous la présidence de Monsieur Adolphe MOLINA Président.

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**  
  
**DEPARTEMENT  
ISERE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 40
- présents : 31
- votants : 31

**Présents** : Mesdames et Messieurs ROUX Elisabeth, BLANC Dominique, LAPORTE André, BERETTA Daniel, BOSSY Claude, TUDURI Alain, ANDREU Jean-Louis, GIMEL Daniel, ROBERT Pierre, DEZEMPTÉ Gérard, JOANNON Jean, ALLANDRIEU Jean, BUHAGIAR Jean-Claude, MENUET Serge, MORNEY Roger, RIVAL Christian, TOURNIER Marcel, BERNET Raymond, VAGNON Georges, GARCIN Jean-Jacques, BLANC Jean-Claude, GENITL Yves, MOLINA Adolphe, HOTE Daniel, MILLOT Christian, BERNARD Marc, MOYNE BRESSAND Alain, DESCAMPS Gil, REINHARD Yves, DALBEIGUE Marc, PAVIET-SALOMON André, JEANNE Joël, BREUZA Christian, HAUTIER Thierry.

**Suppléants** : Monsieur VEYRET Alain.

**Excusés** : Messieurs AVAZERI Christian, PELLETIER Bruno, CHAMPIER Jean-Claude

**Absents titulaires** : Mesdames Messieurs BOYER Georges, MIGLIARINI Robert, CERUTTI Martine, LOMBARD Robert, MICHOU Bernard, CHOLLIER Patrick, VISIER Eric.

**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour la mise en œuvre du SCOT**

Date de la convocation :  
29 novembre 2007

Le Président Adolphe MOLINA indique qu'après l'approbation du SCOT, le Syndicat Mixte sera chargé du suivi du SCOT en veillant à ce que les plans, projets et politiques mis en œuvre par les différentes collectivités respectent effectivement les orientations définies. A échéance de 10 ans maximum conformément à l'article L.122-14 du code de l'urbanisme, le syndicat devra également effectuer une évaluation de la mise en œuvre du SCOT, afin d'analyser les résultats de l'application du SCOT. Dès lors, il sera apprécié l'opportunité d'une éventuelle mise en révision.

Le Président Adolphe MOLINA précise que le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné est le premier SCOT approuvé du département de l'Isère et que toute la méthode de suivi est à construire. Par ailleurs, contrairement à d'autres syndicats mixtes porteurs de SCOT, le syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné ne dispose que de peu d'ingénierie pour la mise en œuvre du SCOT.

Ainsi, le Président Adolphe MOLINA souhaite solliciter le Conseil Général de l'Isère, partenaire privilégié du syndicat mixte tout au long de l'élaboration du SCOT, afin d'aider le territoire à mener à bien sa mission de mise en œuvre.

Le Président Adolphe MOLINA propose donc au Conseil Syndical de saisir officiellement le Conseil Général de l'Isère et de lui formuler une demande de subvention pour le suivi et la mise en œuvre du SCOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical donne son accord pour formuler une demande de subvention pour le suivi et la mise en œuvre du SCOT.



Autorise le président à effectuer cette demande de subvention et à signer tout document nécessaire à cette demande

**Le Président  
Adolphe MOLINA**

## **5 Questions diverses**

Monsieur MOLINA informe les conseillers syndicaux que le rapport d'activités 2007 leur a été transmis en début de réunion et leur demande d'en prendre connaissance.

**20h30 - Monsieur Molina remercie les personnes présentes et propose de fêter l'approbation du SCOT avec un cocktail dînatoire.**

**Le Président,  
Adolphe MOLINA**

